



Horaires d'ouverture au public :

Les horaires de l'ensemble de nos services dans le département de la Gironde sont harmonisés.

Ainsi, nos services accueilleront le public le matin uniquement de 8h30 à 12h30, avec ou sans RDV pour les particuliers.

Les usagers professionnels sont reçus uniquement sur RDV.

Accueil téléphonique

L'accueil téléphonique est assuré de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h avec ou sans RDV

› **Service des impôts des particuliers (SIP) de Langon :**

70 cours du Général Leclerc

33213 Langon Cedex

Téléphone :

0 809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel)

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Ce service assure un accueil dit « généraliste » au bénéfice de tous les usagers des Finances publiques : usagers particuliers et professionnels de l'impôt, mais aussi usagers des services publics locaux et redevables d'amendes. Les démarches de ces usagers sont traitées immédiatement ou prises en charge à ce guichet. Les usagers n'ont pas besoin de se rendre dans un autre service de la DGFiP ou de réitérer leur démarche.

› **Service départemental des impôts fonciers (SDIF) de Langon:**

70 cours du Général Leclerc

33213 Langon Cedex

Téléphone :

05 56 63 66 90

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

› **Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Cenon:**

Accueil réservé aux usagers professionnels

Avenue du Président Vincent Auriol

33152 Cenon Cedex

Téléphone :

05 57 80 75 33

Horaires d'ouverture au public :

Uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

› **Service de gestion Comptable (SGC) de La Réole :**

10 place Albert Rigoulet

33190 La Réole

Téléphone :

05 56 61 05 68

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Ce service assure également un accueil généraliste.



Les **France Services (FS)** offrent :

- un accueil de premier niveau en matière d'impôts, de factures du secteur public local et d'amendes,
- un accompagnement pour les démarches en ligne,
- une mise en relation accompagnée avec les services des finances publiques,
- des permanences « impôts » animées par un agent des finances publiques lors des campagnes de déclaration des revenus et de réception des avis.

› **France Services La Poste de Barsac**

1 avenue Aristide Briand
33720 Barsac

Téléphone :
05 57 31 15 28

Horaires :
Le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h,
le mercredi et le samedi de 9h à 12h,
le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

› **France Services Cadillac**

15 rue de l'Oeuille
33410 Cadillac

Téléphone :
05 56 76 93 74

Horaires :
Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
les mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.



Le **paiement de proximité** permet aux usagers de payer les factures de cantine, crèche, hôpital, amendes ou impôts, en espèces (dans la limite de 300 €), ou par carte bancaire chez les buralistes partenaires de la Direction Générale des Finances Publiques.

L'avis ou la facture à payer doit comporter un « QR code », qui garantit la confidentialité des opérations, et la mention « payable auprès d'un buraliste ».

› **Buralistes partenaires présents dans le territoire de la CC Convergence Garonne:**

(vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur [impots.gouv.fr/particulier/paiement de proximité](https://impots.gouv.fr/particulier/paiement-de-proximite))

Le Petit Florian
16 rue de Lavidon
33410 Rions

Tabac Le Robusto
7 Place de la République
33410 Cadillac

Le Petit Saint Michel
2 route de la Brède

33720 St Michel de Rieufret

Tabac Alimentation Guichenev
6 rue du 11 novembre 1918
33720 Barsac

Tabac Le 5 Etoiles
Place de l'Eglise
33720 Landiras

Tabac Presse
9 rue La Tour
33720 Cerons

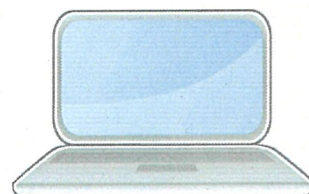
Tabac Presse
2 rue d'Angleterre
33720 Podensac

• Le site institutionnel

impots.gouv.fr

La quasi-totalité des démarches sont possibles en ligne sur le site www.impots.gouv.fr, notamment déclarer ses revenus, payer ses impôts, mettre à jour son taux de prélèvement à la source, consulter ses documents, signaler tout changement de situation, ou encore faire parvenir une réclamation.

Des pas-à-pas pour tous les services en ligne des particuliers sont disponibles ici : <https://www.impots.gouv.fr/pas-pas-des-services-en-ligne-des-particuliers-0>



• Les autres sites utiles

- › www.amendes.gouv.fr pour le paiement des amendes
- › www.stationnement.gouv.fr pour le paiement des forfaits post stationnement
- › www.payfip.gouv.fr pour le paiement des factures du secteur public local
- › www.cadastre.gouv.fr pour consulter le plan cadastral
- › www.economie.gouv.fr pour consulter les aides aux entreprises et aux particuliers
- › www.timbres.gouv.fr pour acheter des timbres fiscaux électroniques
- › www.data.economie.gouv.fr/pages/annuaire-des-services-dgfip pour retrouver tous les points d'accueil des Finances Publiques.

• La DGFIP met à la disposition des usagers une nouvelle de l'application impots.gouv.fr conçue pour les téléphones et tablettes, disponibles sur Android et iOS.

